

OLINPE

Dispositif d'observation longitudinale individuelle et nationale en protection de l'enfance

Pour mieux connaître les mineurs et jeunes majeurs
bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance (ASE)



Recueil de données administratives auprès des collectivités territoriales
en charge de l'ASE



L'analyse de ces données permettra d'éclairer les politiques publiques dans ce domaine.
Le recueil des données est prévu par la loi n° 2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants.
Les données sont destinées à la DREES, responsable de traitement et soumise au secret statistique.
Toute mise à disposition des données pseudonymisées sera assortie des contraintes de sécurité nécessaires.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement général sur la protection des données (RGPD), toute personne ayant bénéficié d'une mesure ou prestation d'aide sociale à l'enfance, et tout représentant légal, le cas échéant, dispose d'un droit d'accès, de rectification des informations à son sujet et de limitation du traitement la concernant. Elle peut également définir le sort des données après son décès. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement, cette opération faisant partie du champ des missions d'intérêt public (article 21-6 du RGPD).

Pour exercer ces droits ou pour avoir davantage d'explications sur le dispositif Olinpe :
Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et de l'Égalité entre les femmes et les hommes
Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
À l'attention de la Référente à la protection des données
14 avenue Duquesne 75350 – Paris 07 SP

Pour courrier électronique : drees.rgpd@sante.gouv.fr
Depuis l'entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (Règlement (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle.
En France, il s'agit de la Cnil :
3 Place de Fontenoy – TSA 80715 75334 – ARIS CEDEX 07
Téléphone : 01 53 73 22 22
www.cnil.fr
drees.solidarites-sante.gouv.fr